



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Reprise de la quarante-cinquième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Vendredi 6 décembre 1968,
à 10 h 55

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Rapports du Groupe de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et du Fonds monétaire international (fin)</i>	1
<i>Point 15 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Examen général des programmes et activités entrepris en matière économique et sociale, en matière de coopération technique et dans des domaines connexes par l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et toutes les autres institutions et agences se rattachant au système des Nations Unies</i>	4
<i>Organisation des travaux</i>	6

Président: M. Manuel PÉREZ GUERRERO
(Venezuela).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports du Groupe de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et du Fonds monétaire international (fin) [E/4593 et Add.1, E/4594 et Add.1, E/4596]

1. M. LOPEZ URZUA (Guatemala) dit que l'aspect le plus encourageant des déclarations des administrateurs du Groupe de la Banque internationale et du Fonds monétaire international (1571^{ème} séance) est l'importance qu'ils accordent à la nouvelle attitude qu'ont leurs institutions devant les problèmes du développement. La Banque peut être fière des résultats obtenus dans le financement de projets d'infrastructure, et il est extrêmement satisfaisant qu'elle soit de plus en plus disposée à envisager d'autres formes d'assistance économique. Certaines des méthodes nouvelles envisagées dans son programme pour les cinq années à venir ne présenteront peut-être pas le même intérêt pour tous les pays en voie de développement, mais le fait que les institutions financières internationales soient prêtes à voir dans le processus du développement une série de problèmes liés entre eux représente à lui seul un progrès dont il y a lieu de se féliciter.

2. Le Fonds monétaire international a continué à faire un travail extrêmement efficace en maintenant l'harmonie entre les affaires monétaires nationales et internationales, et en aidant à résoudre les problèmes de balance des paiements auxquels presque tous les pays doivent faire face lorsqu'ils exécutent leurs programmes de développement. Les amende-

ments proposés aux Statuts du Fonds^{1/} lui permettraient de concilier beaucoup plus facilement les exigences de la stabilité du système monétaire international et celles du commerce et du développement mondiaux. La nouvelle facilité répondrait mieux aux besoins des pays en voie de développement; les pays d'Amérique latine, en particulier, et leurs institutions financières nationales et régionales en retireraient beaucoup d'avantages.

3. Le Dr COIGNEY (Organisation mondiale de la santé) dit que le Président de la Banque, dans sa déclaration qui a été lue à la 1571^{ème} séance, a déclaré que la Banque souhaitait étudier la possibilité d'un programme coopératif avec l'OMS, comparable à ceux qu'elle a déjà avec la FAO et l'UNESCO, si un service interdisciplinaire est établi dans le cadre de l'OMS, ou en liaison avec elle, en vue d'aider les gouvernements à formuler leur politique démographique et leurs programmes dans le domaine de la planification familiale. L'OMS a déjà eu avec la Banque des accords de coopération très satisfaisants, et le Dr Coigny assure le Conseil qu'il ne manquera pas d'informer le Directeur général de l'OMS des termes de la nouvelle proposition du Président. Le Dr Candau voudra certainement l'examiner de plus près dans le cadre du mandat de l'OMS.

4. Le Dr Coigny rappelle que, dans le domaine démographique, l'OMS a pour mandat de développer les services de références touchant tous les aspects de la reproduction humaine, de stimuler, de coordonner et d'aider les recherches sur la reproduction humaine, du point de vue de la biologie, de la médecine et de la santé publique, eu égard notamment à la planification de la famille, ainsi que de fournir des services consultatifs, à la demande des gouvernements, sur les aspects sanitaires de la fécondité, de la stérilité et des méthodes de régulation de la fécondité. Conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée mondiale de la santé, l'OMS peut aider les gouvernements qui en font la demande à organiser des services sanitaires de planification de la famille dans le cadre des services de santé, et notamment des services d'hygiène maternelle et infantile, et aider les Etats membres à exécuter des projets nationaux de recherche et de formation sur les aspects sanitaires de la démographie.

5. En conséquence, l'OMS répond depuis quelque temps aux demandes d'aide qui lui sont adressées au sujet des aspects sanitaires de la reproduction humaine et de la planification de la famille; ces demandes se rapportaient presque toutes au développement de services de planification de la famille dans le cadre des services de santé généraux, et on

^{1/} Voir Fonds monétaire international, Rapport annuel 1958 (Washington [D. C.]), appendice I; ce rapport a été communiqué au Conseil par le Secrétaire général sous la cote E/4596.

s'attend que le nombre de demandes d'aide de ce genre augmente dans les années à venir. Les services consultatifs assurés par l'OMS couvrent essentiellement les aspects administratifs de ces services de santé, la formation de personnel et les aspects médicaux de la régulation de la fécondité. L'OMS n'encourage aucune politique démographique particulière, reconnaissant que les décisions de ce genre doivent être prises par chaque famille; dans toutes ses activités d'assistance, elle accorde une place importante aux facteurs sociaux et culturels qui influent sur la santé.

6. Pour conclure, le Dr Coigney exprime l'espoir que cette collaboration plus étroite entre la Banque et l'OMS, à laquelle le Président fait mention dans sa déclaration ne se limitera pas au domaine de la population, mais s'étendra à d'autres activités essentielles au développement économique et social, notamment l'assainissement du milieu et la formation de personnel médical et sanitaire.

7. M. ABE (Japon) dit que les événements qui se sont produits récemment dans les affaires monétaires internationales montrent bien l'importance d'une action internationale concertée, rapide et efficace, fondée sur un esprit de coopération étroite sans lequel la stabilité du système monétaire international, et par conséquent la croissance rapide et soutenue de l'économie mondiale, seront menacées.

8. Les difficultés des 11 derniers mois sont dues essentiellement aux problèmes de balance des paiements qui se sont posés presque simultanément à deux pays ayant des monnaies clefs. S'il est essentiel que les deux pays en question améliorent la situation de leur balance des paiements, ils doivent cependant procéder avec prudence, car des mesures déflationnistes radicales ne manqueraient pas d'avoir un effet perturbateur sur le commerce international et l'économie mondial. Il faut également espérer que les pays qui ont des excédents considérables de balance des paiements coopéreront avec les pays en déficit en prenant des mesures appropriées, par exemple pour stimuler les importations.

9. Comme il est indiqué dans le rapport du Fonds^{2/}, les ressources officielles totales se sont accrues moins rapidement ces dernières années. Les droits de tirage spéciaux sont donc particulièrement opportuns. Le Gouvernement japonais espère obtenir très bientôt l'approbation du Parlement sur le projet d'amendement aux Statuts du Fonds. La nouvelle facilité renforcera la confiance dans le futur système monétaire mondial et profitera aux pays en voie de développement. Le système des droits de tirage spéciaux doit servir à l'établissement d'un système monétaire véritablement stable, et non à des transferts à long terme de ressources existantes. De plus, les nouveaux droits ne sont absolument pas destinés à remplacer des liquidités existantes; l'or et les monnaies de réserve continueront à jouer un rôle important; c'est pourquoi il serait peut-être bon de revoir la répartition actuelle des stocks d'or.

10. Les mesures résultant des difficultés de balance des paiements de plusieurs grands pays ont été l'une des causes du nivellement du courant des ressources vers les pays en voie de développement. C'est pourquoi la nouvelle qu'a annoncée le Président de la Banque, à savoir que le Groupe de la Banque a l'intention de doubler ses prêts dans les cinq années à venir, est extrêmement encourageante. La délégation japonaise est particulièrement heureuse de noter que, selon les prévisions, les prêts consentis par la Banque pour l'Asie pendant cette période atteindront plus du double de leur niveau actuel. Jusqu'ici, l'Asie venait malheureusement au dernier rang des continents pour le montant de l'aide reçue par habitant, mais la nouvelle politique de la Banque permettra sans doute de corriger cette situation.

11. Il est presque aussi urgent de rendre l'assistance plus efficace que d'en augmenter le volume. L'importance que le Groupe de la Banque accorde depuis peu à la recherche et au choix de projets de développement vraiment efficaces, ainsi qu'une meilleure coordination de ses activités avec celles des banques régionales de développement et des organismes des Nations Unies intéressés, aideront beaucoup à atteindre cet objectif. Le rôle de la Commission Pearson sera également extrêmement utile, et permettra aux activités de planification pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement de progresser.

12. En conclusion, M. Abe dit que son gouvernement reconnaît la valeur de l'AID comme source essentielle de financement à des conditions de faveur pour les pays en voie de développement et qu'il est prêt à augmenter de 60 p. 100 sa contribution à la reconstitution de ses ressources. Lorsque le Parlement aura donné son approbation, la contribution du Japon à l'AID dépassera 60 millions de dollars de ressources non liées pour les trois prochaines années.

13. M. VERCELES (Philippines) dit que, dans sa déclaration, le Président de la Banque a passé en revue de façon objective et clairvoyante les problèmes mondiaux de développement (voir 1571ème séance); il a également fait preuve de courage en critiquant l'indifférence croissante qui se manifeste dans son propre pays à l'égard de l'assistance au développement.

14. Il convient de louer l'intention du Groupe de la Banque de doubler le montant de ses investissements dans le secteur agricole. La délégation des Philippines a toujours considéré qu'il convenait de donner à l'agriculture le rang de priorité le plus élevé dans le processus de développement; en effet, bien que les pays en voie de développement produisent la majeure partie des denrées alimentaires consommées dans le monde, la population de ces pays souffre de la faim et doit en fait consacrer chaque année 4 millions de dollars à l'achat de produits alimentaires. Si l'on pouvait orienter ces ressources vers des investissements d'infrastructure, on améliorerait de façon impressionnante le niveau de vie de ces pays. Une plus grande assistance de la Banque permettrait de faire bénéficier de nombreux pays en voie de développement de l'actuelle "révolution agricole".

15. Il faut également se féliciter de l'attention croissante accordée par la Banque à l'éducation. Ce n'est

^{2/} Fonds monétaire international, Rapport annuel 1968 (Washington [D. C.]); communiqué au Conseil par le Secrétaire général sous la cote E/4596.

qu'en éduquant les masses qu'on permettra aux analphabètes, qui constituent les trois cinquièmes de l'humanité, de jouer pleinement leur rôle dans le processus du développement.

16. Parmi les autres domaines cités au nombre de ceux qui devraient bénéficier d'une assistance accrue dans le cadre du programme de cinq ans du Groupe, le développement des domaines industriels offre de grandes possibilités aux pays en voie de développement. Il faut également se féliciter de ce que l'on envisage d'accorder un plus large soutien aux banques régionales de développement; la délégation des Philippines espère qu'il faut attribuer à un oubli le fait que la Banque de développement asiatique n'ait pas été mentionnée dans la déclaration du Président de la Banque.

17. Comme l'a fait observer le Président de la Banque dans le discours qu'il a prononcé, le 30 septembre 1968 devant le Conseil des gouverneurs de la Banque, les problèmes de balance des paiements que certains pays développés ont invoqués pour s'excuser de n'avoir pas accu leur assistance ne concernent que les pays riches. L'argent prêté aux pays pauvres retourne aux prêteurs; le volume des paiements effectués au titre de service de la dette par les pays en voie de développement est tel, en fait, que, si la tendance actuelle se maintient, la valeur nette des prêts de développement deviendra négative en 1970. Aux Philippines, par exemple, pendant la période 1961-1967 le volume des sorties de capitaux correspondant à des revenus d'investissements a largement dépassé le volume des investissements directs.

18. Une coordination plus étroite entre les activités du Groupe de la Banque et celle des autres organismes des Nations Unies garantit que ce Groupe jouera un rôle décisif pendant la deuxième Décennie du développement. La coopération entre le PNUD et la Banque a été particulièrement fructueuse. La création de missions résidentes dans certains pays afin de contribuer à la préparation des demandes de projets constitue un autre élément particulièrement fécond de ces activités d'aide au développement. Cependant, l'une des activités les plus utiles entreprises par la Banque en vue de résoudre les problèmes du développement est l'étude exécutée sous son égide par la Commission Pearson et dont les résultats auront une valeur inestimable pour ceux qu'intéresse la planification de la deuxième Décennie du développement.

19. Le représentant des Philippines se réjouit d'apprendre que, grâce à une minorité de bailleurs de fonds éclairés, les ressources de l'Association internationale pour le développement seront reconstituées dans un avenir rapproché. Etant donné les conditions favorables qu'elle consent, l'AID rend de grands services à de nombreux pays en voie de développement. Malheureusement, les Philippines ne peuvent bénéficier des moyens de financement fournis par l'AID. Il est manifestement injuste d'exclure de ce bénéfice des pays qui ont encore un grand nombre de besoins en matière de développement; les organes de la Banque devraient étudier sérieusement les moyens d'accorder aux pays se trouvant dans une situation analogue à celle des Philippines des crédits à des conditions favorables combinés avec des prêts de type classique. Il serait souhaitable qu'une méthode ana-

logue soit également adoptée en ce qui concerne les prêts bilatéraux; la CNUCED considère qu'en 1970 l'ensemble des prêts bilatéraux devraient être accordés à des conditions comparables à celles qui sont consenties par l'AID.

20. En conclusion, la délégation des Philippines accueille avec satisfaction les accords de crédit stand-by conclus par le Fonds et exposés par le Directeur général de cet organisme dans sa déclaration (1571^{ème} séance). Ces accords et les programmes d'assistance technique et autres activités connexes contribueront de façon décisive à la réalisation des objectifs de développement au cas où surgiraient des difficultés en ce qui concerne les monnaies locales ou les devises.

21. M. OUANGMOTCHING (Tchad) exprime la gratitude de son pays au Groupe de la Banque pour l'aide importante que celui-ci lui a accordée récemment dans le domaine de la formation des enseignants. En effet, il s'agit là d'un des problèmes cruciaux se posant au Tchad où il n'est pas rare que les classes des écoles primaires comptent plus d'une centaine d'élèves. Le Tchad, dont 95 p. 100 de la population se consacrent à l'agriculture, accueille avec satisfaction l'effort déployé par la Banque pour augmenter la productivité agricole. La délégation du Tchad espère que les ressources en capitaux de l'Association internationale pour le développement s'accroîtront et remercie tous les pays qui ont accepté de fournir en avance une contribution à l'AID.

22. L'avenir économique du Tchad dépend des transports; il importe essentiellement de donner la priorité aux problèmes de transports des pays en voie de développement, et notamment de ceux qui n'ont pas de littoral maritime.

23. On a fait état d'une sérieuse inquiétude née de l'explosion démographique et l'on a proposé comme solution à court terme la régulation des naissances. Mais cette politique ne peut être efficace qu'à long terme et ce problème, dans les pays pauvres, trouvera une solution lorsque la coopération internationale aura permis à la population d'atteindre un certain niveau économique et social. C'est aux gouvernements des pays intéressés qu'il appartient de trouver une solution et les organisations internationales doivent se borner à fournir aux Etats membres qui en feraient la demande les moyens nécessaires pour leur permettre de déterminer leur propre politique dans ce domaine.

24. Outre l'agriculture, les transports et l'éducation, le Tchad s'intéresse particulièrement au tourisme. La délégation du Tchad se réjouit des objectifs optimistes que la Banque et ses filiales se proposent de réaliser au cours des cinq années à venir, et notamment de leur intention de doubler, au cours de cette période, le montant de leurs prêts. Le représentant du Tchad partage l'opinion que les prêts de la Banque devraient être mieux répartis du point de vue géographique, l'équilibre devant notamment être rétabli en faveur de l'Afrique.

25. M. KNAPP (Vice-Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement), en réponse à diverses observations et suggestions, indique que le fait qu'il a omis de mentionner dans

sa déclaration la Banque asiatique de développement ne signifie nullement qu'il n'existe pas entre celle-ci et la Banque internationale des relations étroites de coopération analogues à celles qui existent entre la Banque et toutes les autres banques et institutions régionales de développement.

26. Il assure le représentant de la Suède qu'en dépit du taux d'intérêt de 6,5 p. 100 demandé par la Banque on peut habituellement escompter que les projets entrepris dans le domaine de l'agriculture et de l'éducation et bénéficiant de l'assistance de celle-ci auront un rendement économique d'au moins 8 à 10 p. 100. Bien qu'il ne soit pas toujours facile d'évaluer le rendement lorsqu'il s'agit d'éducation, il n'est pas douteux que les avantages économiques obtenus dépassent de loin, dans la majeure partie des cas, le coût du prêt. Les avantages économiques doivent être transformés en bénéfices financiers. En ce qui concerne l'agriculture, on peut souvent réaliser cela directement, du fait, par exemple, des gains obtenus grâce à la création d'usines d'engrais alors que les projets concernant l'éducation permettent d'élargir l'assiette des impositions et donc de dégager des recettes nécessaires au service de la dette. Chaque fois que cela est possible et approprié, on a recours aux fonds de l'AID, et il convient de garder présent à l'esprit que ceux-ci ne sont pas destinés à financer des projets particuliers mais à éviter que ne s'appauvrissent les ressources en devises des pays bénéficiaires. Etant donné qu'un grand nombre de projets entrepris dans le domaine de l'agriculture et de l'éducation ne portent leurs fruits qu'au bout d'une longue période, les délais d'amortissement et les délais de grâce prévus en ce qui concerne les prêts accordés par la Banque sont souvent prorogés.

27. En réponse à la deuxième question posée par le représentant de la Suède, M. Knapp déclare que désormais la Banque accorde des prêts non seulement aux banques de développement appartenant à l'Etat mais aussi, directement, aux entreprises publiques pourvu qu'elle soit assurée que leur gestion est saine. Cependant, la SFI ne peut, aux termes de son statut, accorder des prêts à de telles entreprises.

28. La Banque fera preuve non seulement d'optimisme et de réalisme mais encore de détermination dans les efforts qu'elle déploie en vue de contribuer à réaliser les aspirations des pays en voie de développement.

29. M. SCHWEITZER (Directeur général du Fonds monétaire international) déclare que le fait que le système monétaire international a surmonté les crises très graves qu'il a subies récemment prouve sa vitalité, laquelle ne peut se maintenir que grâce à la coopération internationale. Les droits de tirage spéciaux doivent être utilisés pour compléter et non pour remplacer les avoirs de réserve. Si le système monétaire international n'est pas parfait, il convient de l'améliorer progressivement plutôt que brutalement et le Fonds continuera à étudier tous les moyens possibles à cette fin. Il est encourageant de noter que l'on prend de plus en plus conscience des dangers inhérents à l'inflation et de l'incompatibilité de celle-ci avec un développement économique satisfaisant.

30. Les observations et suggestions présentées par les membres du Conseil seront étudiées avec soin.

Les représentants du Mexique et de l'Argentine ont parlé de l'emploi de leur monnaie par le Fonds; celui-ci se sert d'un nombre toujours plus grand de monnaies, ce qui renforce le système. A cet égard, il n'est plus possible d'établir facilement une distinction nette entre pays pauvres et pays riches.

31. Les résultats de l'étude relative à la stabilisation des prix des produits de base pourront être utiles à certains égards mais ne sauraient constituer une panacée capable de remplacer les efforts nécessaires pour financer un développement équilibré. L'aide au développement constitue un tout et il est nécessaire que les institutions spécialisées et l'Organisation des Nations Unies elle-même déploient des efforts coordonnés en vue de réaliser le développement économique et le progrès social.

32. Le PRESIDENT propose au Conseil d'adopter une résolution afin de prendre note des rapports de la Banque, de l'AID et de la SFI. On pourrait également adopter une résolution analogue en vue de prendre note du rapport du FMI.

33. M. DIALLO (Haute-Volta) propose que le Conseil prenne note de ces rapports "avec satisfaction".

Il en est ainsi décidé.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général des programmes et activités entrepris en matière économique et sociale, en matière de coopération technique et dans des domaines connexes par l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et toutes les autres institutions et agences se rattachant au système des Nations Unies (E/4599 et Add.1 et 2)

34. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) est également d'avis que le Conseil peut prendre acte du rapport du Comité élargi du programme et de la coordination (E/4599 et Add.1). La délégation soviétique présume qu'elle peut éventuellement faire des observations à la Deuxième Commission. Comme on vient à peine de distribuer l'état présenté par le Secrétaire général sur les incidences financières des recommandations figurant dans le rapport (E/4599/Add.2), on n'a pas eu le temps de l'étudier, et la délégation soviétique réserve sa position en ce qui concerne les incidences jusqu'à ce que le débat ait lieu à la Cinquième Commission.

35. M. ALLEN (Royaume-Uni) dit que sa délégation est disposée à prendre acte du rapport du Comité élargi. Il considère que le rapport sur les incidences financières est un exposé des besoins financiers qu'impliquent les recommandations du Comité, mais il réservera sa position jusqu'au débat que doit tenir la Cinquième Commission sur le budget global de l'Organisation des Nations Unies.

36. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) estime que le document E/4599 et Add.1 est essentiellement un rapport d'activité peu susceptible de prolonger le débat. La délégation des Etats-Unis est satisfaite des plans de travail du Comité élargi et accepte les dates des séances envisagées pour 1969.

37. Le Comité accomplit un travail extrêmement utile, et les pays en voie de développement qui en sont membres y apportent une contribution précieuse.

38. Quant aux incidences financières (E/4599/Add.2), le Comité doit naturellement disposer des crédits nécessaires à sa documentation et à d'autres besoins, mais ces incidences sont du domaine de la Cinquième Commission. Dans la mesure où elle désire les examiner à la lumière des besoins financiers généraux de l'ONU pour l'année suivante, la délégation des Etats-Unis réserve sa position.

39. M. BRADLEY (Argentine) dit combien sa délégation apprécie le travail excellent qu'accomplit le Comité. Les incidences financières des propositions ne paraissent pas excessives. Néanmoins, il estime également que le rapport et les incidences financières devraient faire l'objet d'un débat supplémentaire à la Deuxième et à la Cinquième Commission, respectivement.

40. M. VIAUD (France), pense que le Comité a un mandat très utile, mais qu'il n'a pas encore réellement abordé son travail. L'estimation des frais doit faire l'objet d'une discussion à la Cinquième Commission, mais M. Viaud est déjà parvenu à la conclusion qu'elle est trop élevée. Si l'on avait adopté de meilleures conditions de travail, il aurait été possible d'éviter une troisième session coûteuse. Cette observation n'implique aucune critique du Comité qui a fait de son mieux étant donné les circonstances mais on ne lui a pas accordé les moyens ni l'encouragement nécessaires. S'il disposait de tels moyens il pourrait accomplir son travail avec plus d'efficacité et d'économie à l'avenir.

41. M. DIALLO (Haute-Volta) dit que, d'une manière générale, la Haute-Volta est satisfaite des travaux du Comité mais il se réserve le droit de formuler d'autres observations en ce qui concerne les incidences financières. Il estime également que les frais pourraient être réduits grâce à une meilleure coordination et à une utilisation plus rationnelle des ressources et des services dont on dispose.

42. M. DECASTIAUX (Belgique) fait remarquer que les trois documents dont le Conseil est saisi ont été distribués moins d'une heure plus tôt. Il demande si en prenant acte du rapport du Comité, le Conseil adoptera une position sur le fond. M. Decastiaux ne peut adopter cette position puisqu'il n'a pas eu le temps de lire les documents. De plus, il apparaît qu'il y aura un débat ultérieur sur le fond à la Deuxième et à la Cinquième Commission.

43. M. KASSUM (Secrétaire du Conseil) dit que, en prenant acte du rapport, le Conseil acceptera les dispositions envisagées par le Comité en ce qui concerne le plan de travail de celui-ci pour 1969, mais, pour ce qui est des incidences financières, cela n'engage nullement le Conseil puisque la Cinquième Commission devra les approuver.

44. M. BILLNER (Suède) estime que le Comité a un rôle très important à jouer pour ce qui est de renforcer l'Organisation des Nations Unies et lui donner une forme cohérente, mais on lui a confié un mandat extrêmement compliqué. L'Assemblée générale lui a demandé d'entreprendre par priorité une étude qui

offrirait un tableau clair et complet des activités d'opération et de recherche en cours dans les organismes de l'ONU en matière de développement économique et social. Le mandat contient des éléments qui peuvent prêter à controverse, c'est en particulier le cas de l'examen et de l'estimation des effets qu'ont les activités d'opération et de recherche des Nations Unies, et de la demande que l'Assemblée générale adresse au Comité pour que, le cas échéant, il recommande des modifications. Le comité a la possibilité d'apporter une contribution précieuse dans un vaste domaine, mais ses travaux demandent beaucoup de sérieux, de ténacité et de temps. Quelques représentants ont suggéré que le Comité devrait davantage faire porter ses travaux sur les problèmes posés par les activités; selon M. Billner, cela signifie que le Comité ferait bien de se montrer un peu moins ambitieux pour le moment et de se consacrer à quelques problèmes de coordination particuliers que l'on ne traite pas ailleurs. A cet égard, M. Billner désire formuler deux suggestions.

45. La première concerne les dispositions et les procédures administratives suivies par divers organismes des Nations Unies. Il serait peut-être très utile qu'en collaboration avec le Corps d'inspection et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires le Comité élargi élabore une définition de l'expression "frais administratifs" qui réalise l'unanimité. Une telle définition faciliterait la création d'un système unifié qui permette d'indiquer les frais administratifs pour tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. En particulier, le Comité élargi pourrait déterminer si les dépenses afférentes à la planification des projets, aux mesures de coordination et aux travaux d'estimation peuvent être considérés comme des frais administratifs.

46. La délégation suédoise estime également que le Comité élargi pourrait bien, en étroite collaboration avec l'UNITED, rédiger un compte rendu général sur les diverses activités de recherche en cours dans les organismes des Nations Unies. M. Billner ne suggère pas que le Comité devrait donner des directives pour les futures activités de recherche, mais un tableau général serait utile pour élaborer des recommandations et tirer des conclusions en matière de recherche. L'étude envisagée peut porter sur des aspects tels que l'administration de la recherche, le choix de sujets de recherche, l'allocation de crédits et l'estimation des résultats. Elle faciliterait, dans les diverses organisations de l'ONU, le débat sur les activités orientées vers l'action par opposition à celles qui sont orientées vers la recherche.

47. Pour ce qui est de la coordination des activités opérationnelles entre les organismes des Nations Unies, le Comité doit chercher comment éviter le double emploi avec le travail des autres organismes qui s'occupent de coopération. La Suède est donc heureuse de constater qu'en ce qui concerne l'étude de la capacité exécutée pour le PNUD par sir Robert Jackson et l'étude d'ensemble entreprise par le Comité les membres du Comité ont été d'accord pour estimer qu'il convient de veiller au maximum à ce que les deux études soient complémentaires et ne se chevauchent pas (voir E/4599, par. 9 et 10). L'étude de sir Robert Jackson devrait viser, entre autres

choses, à renforcer le rôle du PNUF dans la coordination des activités d'assistance technique et de préinvestissement de l'Organisation des Nations Unies.

48. Un autre élément qui crée des difficultés pour le Comité élargi est que le Secrétariat n'a, semble-t-il, que peu de ressources pour la coordination. Si le Conseil désire que le Comité obtienne des résultats intéressants, il doit mettre à la disposition du Secrétariat un personnel suffisant.

49. Passant au rôle du Secrétaire général en matière de coordination, M. Billner tient à rappeler qu'à plusieurs reprises sa délégation a souligné qu'il importait de lui confier un rôle efficace dans le dispositif de coordination extraordinairement étendu des Nations Unies si l'on veut que ce dispositif fonctionne efficacement; l'éventail des activités de l'Organisation devenant de plus en plus complexe, d'autant plus que le début de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement approche, la délégation suédoise estime que l'administration du Secrétaire général devrait être mieux coordonnée.

50. A sa dernière session, le Comité a examiné un manuel de critères et de procédures pour les demandes d'assistance technique^{3/} qui devrait se révéler un instrument utile pour les autorités tant des pays en voie de développement que des pays développés. Ce manuel devrait comporter une introduction qui donnerait un tableau général des activités d'assistance considérées et, en annexe, l'index de tous les domaines d'assistance dont s'occupent les organismes des Nations Unies. Etant donné la recommandation de la Deuxième Commission, à savoir que la CNUCED devrait devenir une organisation participante chargée de l'exécution du PNUD^{4/}, il faudrait mentionner la CNUCED dans le corps du texte, comme les autres organisations.

51. Les Etats-Unis ont soumis une proposition intéressante (E/AC.51/GR.L.9) concernant l'utilisation de techniques modernes de gestion et d'ordinateurs et la Suède appuie cette proposition. M. Billner sait bien que le problème sera traité au Comité consultatif et à la Cinquième Commission, mais il tient à souligner qu'il conviendrait de prendre des dispositions pour que les divers organismes des Nations Unies puissent utiliser des installations communes de ce type, de sorte qu'il ne soit pas nécessaire que chaque organisation acquière son propre matériel. A ce propos, M. Billner se réjouit de la création du Comité des utilisateurs d'ordinateurs, qui aidera les organisations internationales à collaborer pour résoudre des questions d'intérêt général se rapportant aux ordinateurs.

52. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) fait remarquer que la question des frais administratifs est d'un grand intérêt pour le Comité élargi, qui doit collaborer aux travaux s'y rapportant, mais qu'elle est essentiellement du ressort du Comité consultatif et qu'en ce qui concerne le PNUD, c'est une question

qui doit être traitée dans l'Etude de capacité de sir Robert Jackson. En revanche, la question des activités de recherche, par opposition aux activités opérationnelles, est sans aucun doute du ressort du Comité élargi, qui est un comité de programmation et non un comité financier. Ce sujet est en fait inscrit sur la liste des questions que le Comité souhaite examiner ultérieurement, en tant que question v du paragraphe 16 du rapport du Comité. Le Comité étudie déjà la question assez en détail car elle concerne le programme de l'Organisation des Nations Unies elle-même.

53. M. Kotschnig remercie, en sa qualité de membre du Comité, le Secrétaire général et son représentant de leur contribution aux travaux du Comité.

54. Il constate avec plaisir que la proposition des Etats-Unis au sujet des ordinateurs est appuyée par la Suède. Avec l'aide du Comité des utilisateurs d'ordinateurs et des autres organismes intéressés, il devrait être possible d'assurer une véritable coordination dans ce domaine. Il est évidemment souhaitable de pouvoir disposer d'une banque centrale d'ordinateurs et le principe en a déjà été accepté par les institutions spécialisées.

55. Le Comité élargi a été établi pour une période de trois ans se terminant en 1969. Il ne sera pas en mesure d'achever ses travaux d'ici là, mais le Conseil peut probablement décider avant la fin de l'année 1969 de fusionner le Comité du programme et de la coordination avec le Comité élargi afin que les travaux de ce dernier puissent se poursuivre au-delà de 1969.

56. Le PRESIDENT propose que le Conseil, conformément à l'article 75 du règlement intérieur, invite le représentant de la Chine à participer à la discussion de cette question.

Il en est ainsi décidé.

57. M. TSENG (Chine) dit que sa délégation attache une grande importance à la publication du manuel des procédures et critères applicables aux demandes d'assistance technique, mais regrette que la note sur les incidences financières ne prévoit pas une traduction en chinois. Le chinois est l'une des cinq langues officielles de l'Organisation et la délégation chinoise, tout en étant consciente du fardeau financier de l'Organisation des Nations Unies, estime qu'elle a le droit de demander une version de ce manuel en chinois. La Chine n'est représentée ni au Conseil économique et social ni au Comité élargi, et M. Tseng se réserve donc le droit d'exprimer l'opinion de sa délégation sur la publication du manuel à la Deuxième et à la Cinquième Commission.

58. M. VERCELES (Philippines) appuie l'opinion exprimée par la Chine.

59. Le PRESIDENT propose que le Conseil prenne acte du rapport du Comité élargi du programme et de la coordination (E/4599 et Add.1 et 2).

Il en est ainsi décidé.

Organisation des travaux

60. Le PRESIDENT souligne que le Conseil se réunira à nouveau le 18 décembre 1968 pour traiter les quatre

^{3/} Assistance pour le développement économique et social fournie par les organismes des Nations Unies; manuel des procédures et critères (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.69.L.23).

^{4/} Adopté ultérieurement par l'Assemblée générale en tant que résolution 2401 (XXIII).

dernières questions inscrites à son ordre du jour et toutes les questions soulevées par les décisions de l'Assemblée générale. Le Conseil avait prévu à l'origine de réunir son Comité économique le 9 décembre, mais puisqu'un projet de résolution ayant une incidence sur les questions qui doivent être débattues à ce moment-là est encore en cours d'examen à la Deuxième Commission, le Président propose que la réunion du Comité économique soit repoussée jusqu'à ce que le Conseil ait achevé le restant de ses travaux.

61. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose, puisque la première des réunions prévues pour le Comité économique traitera exclusivement des questions de procédure, de lever la séance et que le Conseil se réunisse à nouveau immédiatement après en tant que Comité économique. Le représentant de la Suède, en sa qualité de président de ce comité, pourrait être invité à faire une brève déclaration sur les questions dont est saisi le Comité et sur les dispositions à prendre pour que ces questions soient débattues ultérieurement quant

au fond. Il va de soi que cette réunion serait très brève.

62. M. BRADLEY (Argentine) déclare que le sujet important qui doit être débattu par le Comité économique ne peut être traité en un laps de temps aussi bref que l'orateur précédent l'a suggéré; en outre, peu de délégations, à supposer même qu'il y en ait une seule, sont en mesure de l'examiner dans un délai aussi court. Il propose donc de réunir le Comité économique le 19 décembre.

63. Après un débat de procédure auquel prennent part M. VIAUD (France), M. COX (Sierra Leone), M. GALLARDO MORENO (Mexique), M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques), M. BRADLEY (Argentine) et M. VERCELES (Philippines), le PRÉSIDENT propose que le Conseil adopte la proposition du représentant de l'Argentine.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 25.